

La direction de la réglementation urbaine recrute

UN·E AGENT·E DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE VIDEO OPERATEUR

Cat. C : Cadre d'emplois des adjoints techniques et adjoints administratifs territoriaux

Sous l'autorité du de la chef-fe d'équipe, l'ASVP – Vidéo opérateur contribue à visualiser et à analyser des situations du domaine public, via l'outil de la vidéoprotection, dans le cadre des missions qui lui incombent. Il·elle exploite les données recueillies selon les procédures établies.

Il·elle a également une présence sur le terrain avec pour objectifs de :

- Faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement.
- Constater les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques).
- Participer à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics.

Les activités du poste :

Les missions principales dans le CSU :

- Visualiser et analyser de manière active les images de vidéosurveillance afin de déclencher les procédures en lien avec l'activité du service concernant la lutte contre les stationnements interdits, gênants et abusifs constatés sur le territoire, la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants ainsi que la surveillance du territoire.
- Vidéo-verbaliser dans le cadre réglementaire accordé par le Code de la route.
- Effectuer des recherches passives dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants sur les images de vidéosurveillance.
- Collaborer avec la Police nationale pour leur signaler tout cas incombant à la sécurité publique et n'entrant pas dans le champ d'action du service des ASVP-agents de l'environnement selon le protocole établi.

Les missions complémentaires sur le terrain :

- La lutte contre les stationnements interdits, gênants et abusifs constatés sur le territoire communal :
 - Dresser des procès-verbaux en cas d'infraction,
 - Transmettre des informations (responsable de service, procureur de la république),
 - Faire remonter tous les dysfonctionnements constatés auprès du chef d'équipe ou du responsable de service.
- La lutte contre les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants :
 - Surveillance du territoire (travail en collaboration avec différents services),
 - Suivi de la procédure mise en place centrée sur la sanction,
 - Transmission des informations par des procès-verbaux, rapports.
- Surveillance du territoire (travail en collaboration avec différents services) :
 - Suivre la procédure mise en place centrée sur la sanction,
 - Transmettre des informations par des procès-verbaux, rapports.

- Travail administratif :
 - Prise de la ligne téléphonique en l'absence de l'agent en charge de cette mission (par transfert de ligne),
 - Accueil du public pour les démarches administratives en lien avec la mise en fourrière de véhicules en l'absence de l'agent en charge de cette mission.

Les conditions de travail

Horaires variables en poste de matin et d'après-midi et le week-end par rotation (amplitude horaire variable)

Travail en milieu fermé.

Travail de visionnage sur écrans.

Travail en extérieur, en toute saison.

Travail à pied, à vélo, à voiture.

Les moyens mis à disposition

Tenue vestimentaire et vélo

GPB, PVE

Véhicule partagé pour le service

Moyens bureautiques et informatiques

Logiciel métier

Les formations obligatoires :

Permis B exigé

Les prérogatives et les missions des vidéo-opérateurs

Les compétences et la réglementation des ASVP

La gestion des situations conflictuelles sur la voie publique

Les connaissances, compétences et qualités requises :

Connaissance du cadre réglementaire d'intervention des ASVP et de celui relatif au stationnement et aux dépôts sauvages - Bonne culture territoriale - Aisance rédactionnelle et orale – Capacité à gérer les conflits – Utiliser et maîtriser le système d'exploitation vidéo - Analyser et relayer l'information vers les personnes compétentes - Gérer la traçabilité et l'archivage des images - Aisance rédactionnelle et orale - Assurer de bonnes relations avec le chef de service et les partenaires (Police Nationale, services municipaux) - Aptitude au travail en équipe - Capacité de dialogue, d'écoute, de diplomatie et de patience - Sens de la confidentialité et de la discrétion - Dynamisme et réactivité

Rémunération : Rémunération statutaire + régime indemnitaire + 13ème mois.

Pour toute candidature, merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation avec la référence suivante : **ASVP VIDEO OPE22/DRU/YS**

A l'attention de Monsieur le Maire de GENNEVILLIERS à l'adresse suivante :
177 Avenue Gabriel Péri 92230 GENNEVILLIERS - Service DCRH
ou par email : recrutement_secteur_b@ville-gennevilliers.fr